

CERTIFICATION

Additif n°1 au Référentiel de certification NF : Profils aluminium à rupture de pont thermique



PROFILÉS ALUMINIUM RPT



N° d'identification : NF252

N° de révision : 07

Date de mise en application de l'additif : 11/06/2018

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT
ORGANISME CERTIFICATEUR MANDATÉ PAR AFNOR CERTIFICATION
84 avenue Jean Jaurès - Champs-sur-Marne - 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. (33) 01 64 68 82 82 - Fax (33) 01 64 68 89 94 - www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA-ANTIPOLIS

CSTB
le futur en construction

Additif n°1 au Référentiel de certification NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



Le présent additif modifie le référentiel de certification NF « Profilés aluminium à rupture de pont thermique » révision 07, son annexe technique 1 et son annexe administrative.

Le présent additif a été soumis à la validation de la Direction Technique du CSTB. Il a été approuvé par le Directeur Général d'AFNOR Certification le 28/05/2018 pour acceptation dans le système de certification NF.

Les dispositions indiquées dans la suite de cet additif annulent et remplacent les mêmes dispositions contenues dans le référentiel et les annexes mentionnés ci-dessus.

MODIFICATIONS APPORTEES PAR L'ADDITIF AU REFERENTIEL DE CERTIFICATION NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique Révision 07 :

Partie modifiée	Nature de la modification effectuée
Partie 1 §1.1	§Remarque : ajout portant sur les profilés aluminium RPT nécessitant une restriction d'emploi
Partie 4 §4.2	Organismes d'audit : suppression d'un des organismes
Partie 4 §4.3	Organismes d'essais : ajout d'un laboratoire

MODIFICATIONS APPORTEES PAR L'ADDITIF A L'ANNEXE TECHNIQUE 1 DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique Révision 07 :

Partie modifiée	Nature de la modification effectuée
Partie 1	§Remarque : ajout portant sur les profilés aluminium RPT nécessitant une restriction d'emploi
Partie 3 §3.1	Ajout § pour les polyamides 6-6
Partie 7	Ajout Nota portant sur les modalités d'essais pour les liaisons perpendiculaires
Partie 7.1	Ajout Note 1 portant sur les modalités d'essais pour les profilés RPT à coupure thermique large Ajout Note 2 portant sur les profilés de type O

MODIFICATIONS APPORTEES PAR L'ADDITIF A L'ANNEXE ADMINISTRATIVE DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique Révision 07 :

Partie modifiée	Nature de la modification effectuée
Lettre type 1A	Suppression de la phrase
Lettre type 1B	« J'autorise l'affichage du contenu intégral des certificats délivrés par le CSTB relatifs à cette demande : OUI (1) NON(1) »
Lettre type 1D	

MODIFICATIONS APPORTEES PAR L'ADDITIF AU REFERENTIEL DE CERTIFICATION NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique Révision 07 :

1.1 Champ d'application

Le présent référentiel de certification concerne à ce jour les profilés aluminium à rupture de pont thermique, de type A, de type B ou de type O, de catégorie d'utilisation W-TC1 :

- pour fenêtres et portes-fenêtres,
- pour portes d'entrée,
- pour vérandas,

définis dans la norme NF EN 14024 : 2005 et dans les spécifications complémentaires définies au paragraphe 2.2.

Ces profilés sont désignés sous la forme simplifiée « profilés aluminium RPT » dans la suite du présent référentiel de certification.

Les familles de produits concernées à ce jour sont les suivantes :

- profilés aluminium RPT en polyamide,
- profilés aluminium RPT en PVC,
- profilés aluminium RPT en ABS,
- profilés aluminium RPT en polyuréthane.

Remarque : Les profilés aluminium RPT suivants :

- profilés aluminium RPT de type O,
- profilés aluminium RPT en ABS,
- profilés aluminium RPT nécessitant une restriction d'emploi (la portée de la restriction sera alors décrite dans le document d'évaluation technique sur le système par exemple pour les profilés, hors ouvrants, ne pouvant pas recevoir directement de vitrage, domaine d'emploi limité aux menuiseries sans fixe/sans allège),

doivent être répertoriés dans un système de fenêtres aluminium ou de portes d'entrée ou de vérandas faisant l'objet d'une évaluation technique en cours de validité :

- Avis Technique,
- ou Document Technique d'Application,
- ou Certification par évaluation de la conception de vérandas à ossatures aluminium EC01),
- ou Certification NF « Portes Extérieures PVC, Aluminium, Acier et Composites » (NF412)
- ou équivalent.

La marque NF s'attache à contrôler des caractéristiques de sécurité des personnes et des biens, d'aptitude à l'usage et de durabilité des produits, ainsi que des caractéristiques complémentaires éventuelles permettant de se différencier sur le marché.

4.2 Organisme d'audit

Les fonctions d'audit de l'unité de fabrication, et éventuellement sur les lieux d'utilisation, sont assurées par l'organisme suivant, dit organisme d'audit :

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

Direction Baies et Vitrages
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
FR-77447 Marne La Vallée Cedex 2

<http://evaluation.cstb.fr/>

La gestionnaire de l'application à contacter est : Myriam FAVENNEC (01.64.68.88.22 – nf252@cstb.fr).

Les auditeurs ont droit de regard chez tout demandeur ou titulaire dans le cadre de leur mission.

Dans le cadre d'un contrat de sous-traitance que le CSTB a établi avec lui, l'organisme suivant peut effectuer les audits de suivi (le cas échéant audits suite à transfert de l'unité de fabrication), à la demande du CSTB.

ORGANISMES D'AUDITS SOUS-TRAITANTS :

BUREAU VERITAS
Laboratoire Matériaux Construction
BP 99102

FR-95073 Cergy Pontoise Cedex

☎ : 33 (0)1 34 64 22 83

VASSEUR AUDITEUR

2, rue de Doullens

FR-80300 Albert

☎ : 33 (0)9 67 61 01 39

JEAN-YVES MAHE

9 rue du Vivelay

FR-95740 Frépillon

☎ : 33 (0)7.80.05.96.06

4.3 Organismes d'essais

Lorsque les contrôles effectués, dans le cadre de l'usage de la marque NF, comportent des essais sur des produits, ceux-ci sont réalisés à la demande du CSTB par le laboratoire suivant, dit laboratoire de la marque :

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

Direction Baies et Vitrages
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
FR-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Additif n°1 au Référentiel de certification NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



Le laboratoire suivant peut effectuer les essais de suivi :

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
Direction Energie Environnement
Plateforme d'essais Enveloppe et Matériaux Innovants
24 rue Joseph Fourier
FR-38400 Saint Martin-D'Hères

<http://evaluation.cstb.fr/>

Dans le cadre d'un contrat de sous-traitance que le CSTB a établi avec lui, le laboratoire suivant peut effectuer les essais de suivi, à la demande du CSTB.

LABORATOIRES D'ESSAIS SOUS-TRAITANTS :

BUREAU VERITAS Laboratoires
Laboratoire Métallurgie
Zone des Béthunes. 8 avenue de Bourgogne
BP 99102 - Cergy Pontoise Cedex
FR-95310 Saint Ouen l'Aumône
☎ : 33(0)1 34 64 31 33

MODIFICATIONS APPORTEES PAR L'ADDITIF A L' ANNEXE TECHNIQUE 1 DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique Révision 07 :

Partie 1

Objet et champ d'application

Ce document s'applique aux profilés aluminium avec coupure thermique continue :

- en profilés en polyamide (PA 6-6) ;
- en profilés en PVC rigide bénéficiant de la marque NF132 ou équivalent ;
- en profilés en ABS.

Il s'applique :

- aux profilés de fenêtres et portes-fenêtres ;
- aux profilés de portes d'entrée ;
- aux profilés de vérandas,

de type A, de type B ou de type O et de catégorie d'utilisation W-TC1 selon définitions de la norme NF EN 14024 : 2005.

Remarque : Les profilés aluminium RPT suivants :

- profilés aluminium RPT de type O,
- profilés aluminium RPT en ABS,
- profilés aluminium RPT nécessitant une restriction d'emploi (la portée de la restriction sera alors décrite dans le document d'évaluation technique sur le système par exemple pour les profilés, hors ouvrants, ne pouvant pas recevoir directement de vitrage, domaine d'emploi limité aux menuiseries sans fixe/sans allège),

doivent être répertoriés dans un système de fenêtres aluminium ou de portes d'entrée ou de vérandas faisant l'objet d'une évaluation technique en cours de validité :

- Avis Technique ;
- ou Document Technique d'Application ;
- ou Certification par évaluation de la conception de vérandas à ossatures aluminium (EC01) ;
- ou Certification NF « Portes Extérieures PVC, Aluminium, Acier et Composites » (NF412) ;
- ou équivalent.

La marque NF atteste de la qualité de l'assemblage des profilés aluminium RPT dont les traitements de surface respectent les spécifications et recommandations de la partie 2 du présent document.

La marque NF certifie pour ces profilés les caractéristiques suivantes :

- Résistance au cisaillement T à l'état neuf (profilés de type A ou de type B seulement)
- Résistance à la traction transversale Q à l'état neuf.

Additif n°1 au Référentiel de certification NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



PROFILÉS ALUMINIUM RPT

-
- L'appréciation de la durabilité de ces profilés prévue par le présent référentiel et la norme NF EN 14024 : 2005, le cas échéant.

La marque NF ne peut être attribuée qu'à des profilés aluminium RPT dont les caractéristiques de durabilité satisfont aux spécifications de la partie 4 du présent document. Des essais de durabilité - essais de vieillissement, stabilité à l'exposition à l'humidité ou/et le cas échéant immersion - réalisés sur un (des) profilé (s) (en général un profilé de référence) permettent de vérifier que les profilés présentés à la marque, définis dans un système de fenêtres aluminium RPT, de portes d'entrée ou de vérandas, satisfont à cette exigence.

Partie 3

3.1 Polyamide (PA 6-6) à fibres de verre

- Désignation par une référence précise du producteur ou formulateur
- Identification par une spectrographie IR ou une thermogravimétrie
- Caractéristiques physiques ou mécaniques sur produit extrudé avec un taux d'humidité correspondant à l'état d'équilibre dans les conditions normalisées (23°C 50%HR) :

	Exigence	Identification
Résistance à la traction selon NF EN ISO 527 (1-2-4)	≥ 50 MPa	
Allongement à la rupture selon NF EN ISO 527 (1-2-4)	≥ 5%	
Module d'élasticité en traction selon NF EN ISO 527 (1-2-4)	≥ 2000 MPa	
⁽¹⁾Masse volumique selon NF EN ISO 1183-1	/	Identification ± 0,05 g/cm ³
⁽¹⁾Pourcentage de fibres de verre selon NF EN ISO 3451-1 Méthode A-850°C ou NF EN ISO 1172	/	Identification ± 3%
Point de fusion selon NF EN ISO 3146 ou NF EN ISO 11357-3	≥ 250°C	
Durabilité au rayonnement solaire : <ul style="list-style-type: none"> – justification à fournir pour le polyamide de couleur – justification non exigée pour le polyamide noir stabilisé UV au noir de carbone (sous réserve de justification de la quantité de noir de carbone) 		

⁽¹⁾ Les valeurs nominales sont annoncées par le fournisseur de coupures thermiques et le cas échéant vérifiées par le CSTB pour le matériau de coupure thermique du profilé de référence dans le cadre des essais de la partie 4 du présent document technique.

D'autres polyamides 66 à fibres de verre présentant des caractéristiques mécaniques ou physiques sur produits extrudés, différentes de par leur composition ou leur technologie d'extrusion, peuvent être examinés.

Pour les profilés à base de polyamides 66, à structure alvéolaire, un suivi du produit extrudé est demandé 1 fois/an avec contrôles, par le CSTB, des caractéristiques suivantes :

- mesure de la densité apparente
- réalisation d'une spectrographie IR
- réalisation d'une analyse thermogravimétrique
- détermination du point de fusion.

Partie 7 Valeurs minimales de contrôles de fabrication

Les valeurs minimales admissibles de résistance au cisaillement T_{req} et de résistance à la traction transversale Q_{req} retenues dans la norme NF EN 14024 : 2005 pour la méthode de vieillissement 2 correspondent à des mesures effectuées après essais de vieillissement. Elles ne peuvent donc être retenues dans le cadre des contrôles de fabrication.

Les valeurs minimales admissibles de résistance au cisaillement T à l'état neuf et de résistance à la traction transversale Q à l'état neuf spécifiées dans le présent document sont fixées dans un but simplificateur pour les contrôles courants de fabrication afin de tenir compte des pertes de résistance dues au vieillissement et aux fluctuations normales de fabrication. Elles doivent permettre de conserver les caractéristiques minimales de résistance au cisaillement T_{req} et de résistance à la traction transversale Q_{req} après vieillissement (méthode 2) spécifiées dans la norme NF EN 14024 : 2005 (dans l'hypothèse où des essais de vieillissement seraient réalisés).

Nota : La résistance au cisaillement et la résistance à la traction sont mesurées séparément pour chacune des liaisons aluminium/coupure thermique dans le cas où celles-ci sont perpendiculaires (sans addition des résultats).

7.1 Résistance au cisaillement : T

Dans le cadre des contrôles courants sur produits finis réalisés par le demandeur/titulaire, la spécification suivante s'applique **pour une seule valeur T mesurée**, selon les modalités d'essais de la norme NF EN 14024 : 2005, sur produits finis traités ou sur produits finis bruts (pour les échantillons bruts après étuvage en étuve ventilée à $200^{\circ}\text{C} \pm 3^{\circ}\text{C}$ durant 20 minutes).

- Résistance au cisaillement T à l'état neuf : **$T \geq 40 \text{ N/mm}$** (pour les profilés de type A ou de type B)

Sur justifications particulières acceptées par le CSTB et validées par le Comité Particulier, une valeur de spécification inférieure pourra être retenue.

Note : La valeur de 40 N/mm est obtenue à partir de la relation suivante :

$$\alpha \times (T_{\text{moy}} - 2.02 S) \geq 24 \text{ N/mm}$$

où :

T_{moy} : valeur moyenne d'une série de 10 mesures

S : écart type en retenant $2.02 S = 10 \text{ N/mm}$ (valeur résultant de l'expérience)

α : facteur de perte résultant du vieillissement (méthode 2) = 0.8 (valeur maximale résultant de l'expérience)

Dans le cadre des contrôles réalisés par les laboratoires de la marque, la spécification suivante s'applique **pour 10 valeurs T mesurées** selon les modalités d'essais de la norme NF EN 14024 : 2005, sur 10 échantillons de produits finis traités ou de produits finis bruts, découpés dans une même barre (pour les échantillons bruts après étuvage en étuve ventilée à $200^{\circ}\text{C} \pm 3^{\circ}\text{C}$ durant 20 minutes).

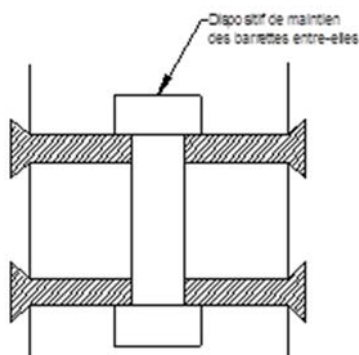
- Résistance au cisaillement T à l'état neuf : **$T_c^{N_{RT}} \geq 30 \text{ N/mm}$** (pour les profilés de type A ou de type B)

Sur justifications particulières acceptées par le CSTB et validées par le Comité Particulier, une valeur de spécification inférieure pourra être retenue.

Additif n°1 au Référentiel de certification NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07

Note : La valeur de 30 N/mm est obtenue à partir de la relation suivante :
 $\alpha \times T_c \geq 24 \text{ N/mm}$
 où :
 T_c : valeur caractéristique
 α : facteur de perte résultant du vieillissement (méthode 2) = 0.8 (valeur maximale résultant de l'expérience)

Note 1 : Pour les profilés RPT avec coupures thermiques larges, une solution de calage (par écrou boulonné sur les coupures thermiques pour éviter leur déformation, celles-ci restant libres – le trou étant au minimum le diamètre du boulon + 2 mm permettant un jeu latéral-) est admise pour la réalisation des essais de résistance au cisaillement.



Note 2 (cas profilés de type O) : Toutes les valeurs unitaires T pouvant être mesurées dans la longueur d'un profilé RPT de type O doivent être supérieures à la valeur minimale T déclarée par profilé RPT de type O (valeur minimale retenue en accord avec le concepteur du système et validée dans le cadre de l'évaluation du système répertoriant le profilé RPT)

Additif n°1 au Référentiel de certification NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



MODIFICATIONS APORTEES PAR L'ADDITIF A L'ANNEXE ADMINISTRATIVE DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique Révision 07 :

LETTRÉ-TYPE 1A

MARQUE NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
Direction Baies et Vitrages
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande d'admission du droit d'usage de la marque NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique**

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque NF :

- pour le(s) produit(s) « suivant liste jointe à la présente demande » ;
- fabriqué(s) dans l'unité de fabrication suivante : (raison sociale, adresse) ;
- et pour la dénomination commerciale (marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique) « suivant liste jointe à la présente demande » ;

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles Générales de la marque NF, le référentiel de certification de la marque NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque NF et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Règles Générales de la marque NF et au référentiel de certification de la marque NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique.

Je déclare que les produits faisant l'objet de la présente demande :

- ne font pas l'objet d'une déclaration environnementale ; (1)
- < font l'objet d'une déclaration environnementale > < font l'objet d'une déclaration environnementale EPD/PEP/autre (à préciser) > < individuelle > < collective > < auto-déclarative > < ayant fait l'objet d'une vérification par (nom/date) :> (1)

Cette déclaration est consultable sur :(joindre la déclaration)>

(2) <Option> : <J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la marque NF – Profilés aluminium à rupture de pont thermique.

Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.

Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature du représentant légal du demandeur/ titulaire

(2) Date et signature du représentant dans l'Espace Economique Européen
Précédées de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la représentation »

⁽¹⁾ Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

⁽²⁾ Ne concerne que les demandeurs ou titulaires situés hors de l'Espace Économique Européen (EEE).

LETTRE-TYPE 1B

MARQUE NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique

**FORMULAIRE D'EXTENSION DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF
POUR UN NOUVEAU PRODUIT (ADMISSION COMPLÉMENTAIRE)**

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
Direction Baies et Vitrages
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande d'admission du droit d'usage de la marque NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique**

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque NF :

- pour le(s) produit(s) « suivant liste jointe à la présente demande » ;
- fabriqué(s) dans l'unité de fabrication suivante : (raison sociale, adresse) ;
- et pour la dénomination commerciale (marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique) « suivant liste jointe à la présente demande » ;

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles Générales de la marque NF, le référentiel de certification de la marque NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque NF et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Règles Générales de la marque NF et au référentiel de certification de la marque NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique.

Je déclare que les produits faisant l'objet de la présente demande :

- ne font pas l'objet d'une déclaration environnementale ; (1)
- < font l'objet d'une déclaration environnementale > < font l'objet d'une déclaration environnementale EPD/PEP/autre (à préciser) > < individuelle > < collective > < auto-declarative > < ayant fait l'objet d'une vérification par (nom/date) :> (1)

Cette déclaration est consultable sur :(joindre la déclaration)>

⁽²⁾ <Option> : <J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la marque NF – Profilés aluminium à rupture de pont thermique.

Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.

Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant
légal du demandeur/ titulaire**

⁽²⁾ **Date et signature du représentant
dans l'Espace Economique Européen**
Précédées de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la représentation »

⁽¹⁾ Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

⁽²⁾ Ne concerne que les demandeurs ou titulaires situés hors de l'Espace Économique Européen (EEE).

Additif n°1 au Référentiel de certification NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique
N° de révision : 07



LETTRE-TYPE 1D
MARQUE NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE POUR DES PROFILES RPT DEJA CERTIFIES NF DANS UNE AUTRE UNITE (unité du même Groupe) (à établir sur papier à en-tête du titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
 Direction Baies et Vitrages
 84, avenue Jean Jaurès
 Champs sur Marne
 F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande d'admission complémentaire du droit d'usage de la marque NF - Profilés aluminium à rupture de pont thermique pour des profilés aluminium RPT déjà certifiés NF dans une autre unité du même groupe**

Pièce(s) Jointe(s) : un dossier comportant les résultats des contrôles et l'autorisation du concepteur
 Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque NF

- pour les profilés aluminium RPT fabriqués dans l'unité suivante : (raison sociale) (adresse)
- et listés ci- dessous :

RÉFÉRENCES ET CARACTERISTIQUES DES PROFILES ASSEMBLES

Profilés RPT demandés			Coupure thermique 1				Coupure thermique 2 (si 2 coupures distinctes utilisées)			
Référence	Type déclaré (A, B ou O)	Fonction	Référence (*)	Fabricant	Ville (lieu de fabrication)	Pays	Référence (*)	Fabricant	Ville (lieu de fabrication)	Pays

(*) indiquer la référence du fabricant de la coupure thermique

Cette demande porte sur des profilés aluminium RPT identiques et déjà certifiés NF dans l'(les) unité (s) de fabrication (raison sociale) (adresse) : appartenant à notre GROUPE (nom) :

Je déclare conserver un échantillon d'au moins 20 cm de chaque référence de profilé aluminium RPT ci-dessus fabriqué dans l'unité objet de la demande en vue d'essais de résistance au cisaillement T complémentaires à réaliser en présence de l'auditeur dans le cadre de l'audit de suivi.

Les résultats des contrôles (résistance au cisaillement T, résistance à la traction transversale Q, dimensions) pour chaque référence de profilé aluminium RPT fabriqué dans l'unité objet de la demande sont communiqués en pièce jointe.

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Règles Générales de la marque NF, le référentiel de certification de la marque NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque NF et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Règles Générales de la marque NF et au référentiel de certification de la marque NF Profilés aluminium à rupture de pont thermique.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Date, Nom et signature du représentant légal du demandeur

⁽¹⁾ Rayer la(les) mention(s) inutile(s)